

## Diagnostic Evaluation des Moyens d'Aération

### Public :

- Etablissements d'accueil collectif d'enfants de moins de trois ans
- Etablissements d'enseignement du 1er et du 2nd degré
- Accueils de loisirs
- Etablissements médico-sociaux

Durée : à définir  
Code : DE

L'évaluation des moyens d'aération est une étape **règlementaire** de la surveillance QAI à mener obligatoirement tous les ans au sein de l'ERP.

Le Technicien/Consultant Qualité de l'Air Intérieur Labocéa viendra dans l'établissement afin de faire le bilan aération/ventilation dans un échantillon représentatif des pièces qui accueillent les enfants (salles d'enseignement, salles d'activités, salles de restauration, dortoirs, etc.).

Cela comprend pour cet échantillon de pièces : d'une part vérifier la possibilité matérielle de renouveler l'air, et, d'autre part, constater à l'aide de mesures de CO2 si le renouvellement de l'air est suffisant au regard du nombre d'occupants.

### Objectifs

- Vérifier la possibilité matérielle de renouveler l'air des pièces par aération et/ou ventilation
- Mesurer en condition réelle le renouvellement de l'air des pièces en utilisant la mesure du CO2

### Programme

- Etablir la stratégie d'échantillonnage : définir le nombre de pièces à évaluer, puis les sélectionner.
- Evaluer dans chacune des pièces sélectionnées l'état réel des éléments permettant l'aération et/ou la ventilation : ouvrants, grilles d'aération, bouches de ventilation...
- Réaliser des mesures CO2 dans ces pièces sur 2 heures minimum, en période hivernale, en période d'occupation. Statuer sur le renouvellement de l'air de chaque pièce.

**Document remis** : rapport écrit (observations, photos éventuelles, mesures correctives à apporter).

V01.07.24